



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/NGO/70
18 mars 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 10 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES,
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES PAYS
ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Exposé écrit présenté par la Worldview International Foundation,
organisation non gouvernementale dotée
du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[13 mars 1997]

1. La Commission des droits de l'homme et d'autres organes de l'ONU sont saisis depuis de nombreuses années de la situation des droits de l'homme au Tibet, mais à l'exception de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, les organismes de défense des droits de l'homme de l'ONU, singulièrement la Commission des droits de l'homme, n'ont pas censuré la Chine ces dernières années. Ce fait est regrettable, car tous les pays, quelle que soit leur puissance, devraient être surveillés de près lorsqu'ils bafouent régulièrement les règles et normes internationales en matière de droits de l'homme.

2. La Worldview International Foundation soumet le présent exposé écrit dans l'espoir fervent que les mécanismes de défense des droits de l'homme de l'ONU procéderont à un examen sérieux de la situation au Tibet, et notamment la Commission des droits de l'homme à la présente session. La nature et le caractère persistant des violations des droits de l'homme au Tibet commandent cet examen. Comme le dalaï-lama l'a déclaré à Strasbourg le 23 octobre 1996 devant le Parlement européen : "Les violations des droits de l'homme au Tibet revêtent un caractère particulier : elles visent à empêcher les Tibétains, en tant que peuple, d'affirmer leur identité et leur souhait de la préserver. Aussi sont-elles souvent la conséquence d'une discrimination raciale et culturelle institutionnalisée. Pour améliorer la situation des droits de l'homme au Tibet, il faudra le situer dans le contexte qui est le sien."

3. Au cours de l'année écoulée, notre organisation a reçu de nombreuses informations faisant état de l'aggravation de la situation des droits de l'homme au Tibet. Les cas de détention arbitraire, de disparition, de décès en détention, d'exécution sommaire, de torture et de procès inique se sont multipliés, tandis que le peuple tibétain continue de se voir refuser l'exercice des droits de l'homme fondamentaux, comme la liberté de parole, de réunion, de religion et de mouvement. Le maintien au secret de Gedhun Choekyi Nyima, le onzième panchen-lama du Tibet, en est un exemple. L'exécution sommaire de 34 Tibétains au Tibet en 1996, dans le cadre de la campagne "Frapper dur", et la condamnation de Ngawang Choephel, musicien tibétain, à 18 ans de prison pour prétendu "espionnage" en sont d'autres exemples.

4. La répression politique et religieuse au Tibet s'est intensifiée ces dernières années, en particulier en 1995 et en 1996. Une organisation non gouvernementale tibétaine ayant son siège en Inde a signalé qu'en 1996, 204 arrestations notoires ont été opérées au Tibet, que 1 018 prisonniers tibétains identifiés (dont 265 femmes et 50 personnes âgées de moins de 18 ans) ont été maintenus en détention, que 12 cas de disparition se sont produits, que 8 prisonniers politiques tibétains sont décédés des suites d'actes de torture et de mauvais traitements, dont trois en cours de détention provisoire, et que 1 295 moines ont été expulsés ¹.

¹Tibet: One More Year of Political Repression - 1996 Annual Report - Human Rights Violations in Tibet, Tibetan Centre for Human Rights and Democracy, Dharmasala, Inde, février 1997.

5. Des arrestations politiques ont été opérées en 1996 dans le cadre de diverses campagnes lancées par les autorités chinoises au Tibet au début de l'année 1996. Par exemple, la campagne "Frapper dur", qui s'est accompagnée de sessions de "rééducation patriotique" dans des monastères et des couvents, a donné lieu à 110 arrestations. Mi-mars 1996, 25 étudiants de l'école Ngarik Kyitselling ont été placés en détention à Kumbum, dans le nord-est du Tibet, après le déploiement au Monastère de Kumbum d'affiches appelant à l'indépendance du Tibet.

6. Le déni de l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Tibet s'est trouvé renforcé par le refus de la Chine d'autoriser des organisations internationales de défense des droits de l'homme à avoir librement accès au pays. De plus, il est très difficile de suivre les événements et de rassembler des informations sur les violations des droits de l'homme, car pour la Chine, toutes les informations qui concernent la situation actuelle au Tibet relèvent du "secret d'Etat". Par exemple, l'année dernière, un touriste néo-zélandais a été arrêté, interrogé et contraint de passer aux aveux, après avoir envoyé une télécopie en Nouvelle-Zélande faisant état de ce qu'il pensait être l'explosion d'une bombe à Lhasa ².

7. Les autorités chinoises continuent de refuser au peuple tibétain l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que l'illustre clairement le fait qu'elles ont tenté d'opposer de nouveaux obstacles à l'étude du tibétain. En 1996, il a été décidé dans la "région autonome du Tibet" de mettre fin à un projet couronné de succès réalisé dans trois écoles secondaires et qui permettait à des enfants tibétains de recevoir un enseignement dans leur propre langue au lieu de le recevoir en chinois. A l'Université tibétaine de Lhasa, par exemple, les 17 cours dispensés, sauf un, le seraient en chinois, et bien que des manuels pour les établissements de l'enseignement primaire et secondaire aient été produits au Tibet, l'élaboration de manuels pour l'enseignement du troisième degré s'est heurté à des difficultés financières et bureaucratiques ³. L'université a été créée en 1985 pour développer l'étude du tibétain.

8. Dans le nord-est du Tibet, une revue littéraire tibétaine a été interdite début 1996 pour avoir écrit : "Nous avons entrepris ce travail en hommage à nos ancêtres qui ont écrit leur histoire de leur sang pour que notre littérature puisse progresser. Notre action est dictée par notre amour des montagnes enneigées." Cette revue était publiée par des étudiants de l'école Ngarik Kyitselling, du Monastère de Kumbum. Damchoe Gyatso, 27 ans, rédacteur en chef de la revue, a été placé en détention et en août 1996, nul ne savait où il se trouvait.

²State Department, Etats-Unis d'Amérique, Human Rights Country Report, 30 janvier 1997.

³"Students' unease at language policies in schools, university", Tibet Information Network, 31 décembre 1996.

9. L'implantation de colons chinois au Tibet et la politique de contrôle des naissances à laquelle les Tibétains sont assujetties par la force menacent directement la survie même de l'identité religieuse, culturelle et nationale du peuple tibétain. Dans ces conditions, l'annonce qu'environ 500 000 Chinois devaient être transférés au Tibet pour y travailler dans des mines de cuivre et que les autorités chinoises envisageaient de construire plusieurs villes minières pour abriter environ 100 000 travailleurs migrants a suscité force préoccupations ⁴.

10. Lors du troisième Forum sur le travail au Tibet tenu à Beijing en juillet 1994, les autorités chinoises ont admis publiquement la politique de transfert de population au Tibet. Il a été dit officiellement que d'anciens soldats, des formations paramilitaires, des cadres, des techniciens et des chefs d'entreprise de Chine devaient être encouragés à s'installer au Tibet, bénéficiant pour ce faire de mesures incitatives de la part du Gouvernement. Il avait été dit auparavant, dans un rapport sur une réunion secrète tenue près de Chengdu le 12 mai 1993 qui avait été dévoilé, que des stratégies seraient adoptées pour "submerger" le Tibet de colons chinois.

11. La prolifération des colonies chinoises au Tibet est source de nouvelles tensions entre les Tibétains et les colons. La vie sociale des Tibétains, en particulier dans les grandes villes, subit l'agression de la prostitution, de l'alcool de mauvaise qualité, des bars karaoke, des billards, des discothèques et de la musique et des films chinois. Le chômage parmi les jeunes Tibétains progresse. Sur le plan économique, les colons chinois accaparent les débouchés, car ils ont davantage de relations et d'argent. Plus de 40 ans après la "libération pacifique", le Tibet sous le joug de la Chine n'a toujours pas réussi à produire des Tibétains qualifiés. La région demeure une des plus pauvres du monde.

12. Dans une déclaration faite le 20 février 1997 après la mort de Deng Xiaoping, le dalaï-lama a fait observer : "Après la déclaration par laquelle Deng Xiaoping a indiqué, en 1979, qu'hormis la question de l'indépendance totale du Tibet, toutes les autres questions pouvaient être débattues et réglées, j'espérais que la question du Tibet serait réglée de son vivant. Encouragé par l'évolution générale de la Chine et la nouvelle attitude pragmatique adoptée face à la question du Tibet, j'ai depuis essayé, sans relâche et sincèrement, d'amener le Gouvernement chinois à ouvrir des négociations sérieuses sur l'avenir du Tibet. Malheureusement, le Gouvernement chinois n'a pas répondu positivement aux propositions et initiatives que je formule depuis 18 ans en vue d'un règlement négocié, dans le cadre défini par Deng Xiaoping. Pour ma part, je suis prêt à engager des négociations n'importe quand et n'importe où, sans conditions préalables, dès que nous aurons reçu une indication positive de Beijing." A l'évidence donc, la communauté internationale devrait porter une attention plus grande au Tibet et faire comprendre à la Chine qu'il est dans son intérêt de régler la question tibétaine.

⁴South China Morning Post, Hong-kong, avril 1996.

13. En conclusion, la Worldview International Foundation prie instamment la Commission des droits de l'homme de l'ONU, vu les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme perpétrées au Tibet, d'adopter une résolution ferme à l'adresse de la Chine. Elle considère que l'adoption d'une telle résolution constitue le meilleur moyen de faire passer un message positif à toutes les victimes malheureuses de la Chine. Et ce message donnera espoir aux défenseurs des droits de l'homme, de la justice et de la démocratie sur terre.
